

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Industrie pour l'année financière terminée le 31 mars 1967, conformément à l'article 16 de la Loi sur le ministère de l'Industrie, chapitre 3, Statuts du Canada, 1963.

Par M. Hellyer, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1968, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et arrêté en conseil C.P. 1968-128, en date du 23 janvier 1968, approuvant ledit budget. (Texte anglais)

Par M. Pennell, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du solliciteur général du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1967, ainsi que (1) rapport annuel du Commissaire des pénitenciers (2) rapport de la Gendarmerie royale du Canada et (3) rapport de la Commission nationale des libérations conditionnelles, conformément à l'article 5 de la Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, chapitre 25, Statuts du Canada, 1966-1967. (Textes français et anglais)

A 10 h. 16 du soir, la Chambre ajourne à 2 h. 30 demain après-midi.